

2 Politique

Présidentielle 2016/Mission d'Observation de l'Union Européenne

Le rapport remis à Pacôme Moubelet hier

J.-C.A

Libreville/Gabon

Au cours d'une cérémonie au ministère des Affaires étrangères. Il entre dans le droit fil de l'accord signé avec les autorités gabonaises avant le scrutin présidentiel du 27 août dernier. Cependant, le document contient des manquements. Après sa rencontre avec la presse, la cheffe de la Mission, Mariya Gabriel, devait remettre, en fin d'après-midi, le même rapport à l'opposant, Jean Ping.

ATTENDUS avec passion par les uns et tempérance par les autres, les membres de la Mission d'observation de l'élection présidentielle en terre gabonaise (MOE) ont été reçus, hier en matinée, par le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, Pacôme Moubelet Bou-



Photo : J.C.A

Vue des autorités gabonaises...

beya, qu'accompagnaient son collègue de l'Intérieur, Noël Lambert Matha et son ministre Délégué, Isidore Calixte Nsie Edang. A son cabinet de travail sis au boulevard Triomphal, à Libreville.

Forte de quatre personnes, dont le Représentant-résident de l'Union Européenne dans notre pays, la délégation conduite par la cheffe de Mission d'Observation des élections Mariya Gabriel, s'est d'abord entre-

tenue durant plus de deux heures d'horloge avec les membres du gouvernement gabonais. Avant de remettre à Pacôme Moubelet Boubeya, le rapport définitif des observateurs européens relatif à la dernière présidentielle. Celui-ci contient onze recommandations destinées au renforcement des capacités dans le domaine juridique et électoral. Aussi s'est-il déclaré satisfait que le processus qui avait été



Photo : DR

...et les responsables de la Mission européenne.

engagé avec l'Union européenne se soit achevé par la remise dudit rapport. Avant d'ajouter qu'il vient à point nommé au moment où le chef de l'Etat vient de convoquer le dialogue inclusif. Les différents éléments qui y sont contenus devront être examinés par l'ensemble de la classe politique participant à ce dialogue.

Quant à la cheffe de la Mission des Observateurs de l'Union européenne, elle a

préférée ne pas entrer dans les détails et a convié l'ensemble de la presse à assister à la conférence prévue, hier dans l'après-midi, dans un hôtel de la place, pour une présentation détaillée des points d'observation contenus dans ledit document.

Les observateurs électoraux de l'UE ne vont pas jusqu'à satisfaire Jean Ping, en demandant, par exemple, des sanctions contre Ali Bongo et ses proches. Leur

rapport final formule onze recommandations urgentes pour les élections à venir, à commencer par les législatives, qui viennent d'être reportées à fin juillet 2017 au plus tard.

Dans l'après-midi, l'observatrice en chef, l'euro-députée Mariya Gabriel, a plaidé pour un "dialogue" pouvoir/opposition/société civile au Gabon, tout en convenant d'une « suite politique » à son rapport du côté de l'Union européenne, sans préciser laquelle.

Le rapport revient sur les "anomalies" survenues selon les observateurs lors de la centralisation des résultats, après le scrutin à tour unique qui s'est déroulé dans le calme le 27 août. Mariya Gabriel devait remettre en fin d'après-midi le rapport à l'opposant Jean Ping, arrivé deuxième à ladite élection présidentielle, avec 47%.

Sit-in "citoyen" devant l'ambassade de France au Gabon, hier

"Non à l'impérialisme néocolonialiste !"

AN

Libreville / Gabon

OUI à la coopération bilatérale avec l'Union Européenne, non à l'impérialisme néocolonialiste ! Oui à l'amitié avec l'Europe, non à la manipulation occidentale et à la Françafrique ! Ce sont là, quelques-uns des slogans affichés et scandés lors du sit-in "citoyen" qui s'est tenu hier matin, devant l'ambassade de France au Gabon. "Mobilisation spontanée" qui a drainé quelques centaines de Librevillois, cet événement est à l'actif d'une coalition de forces traditionnelles, religieuses et politiques du pays,

en tête desquelles le Bloc démocratique populaire (BDP). Ces derniers exigent le respect de la souveraineté du Gabon par l'Union européenne et la France, au moment où la Mission d'observation des élections de l'UE (MOE) livrait, à l'autre bout de la ville, les résultats de ses travaux relatifs à la Présidentielle d'août dernier. D'entrée, le président du BDP, Paskhal Nkoulou, a fustigé le fait pour ces observateurs d'avoir "outrepassé les règles diplomatiques internationales qui voudraient que lorsqu'un gouvernement commande une mission à une institution ou à une tout autre entité, il revient à celui qui a commandé la mission—l'Etat

gabonais— de recevoir le rapport de la mission, et d'en faire l'usage souhaité". Au lieu de cela, a-t-il déploré, la MOE, "nantie par des pouvoirs de la Françafrique, semble n'en faire qu'à sa guise, en faisant de ce rapport une exploitation à des fins d'instrumentalisation de la vie politique gabonaise". Toutes choses que les forces réunies autour du BDP disent ne pas accepter. Et le président du Bloc de rappeler que depuis la période électorale déjà, de nombreuses lignes rouges avaient été franchies par des "tenants et pensants" de la Françafrique, à "l'exemple de Robert Bourgi". Lequel ne "s'est pas gêné de mal parler de certaines personnalités po-

litiques gabonaises", ajoutant: "ils croient qu'ils sont toujours détenteurs d'un titre foncier sur nos États... Nous sommes ici rassemblés pour leur dire que trop c'est trop ! Nous ne sommes plus une colonie. Le Gabon est un pays indépendant ! Et si l'Etat gabonais leur permet ces gesticulations, qu'ils sachent qu'ils trouveront en face un peuple digne qui ne les laissera pas faire", au milieu de quelques applaudissements de la foule.

Le même discours ou presque a été tenu, avant lui, par Karim Nziengui, s'exprimant au nom de la société civile, et par le révérend Josué Ella de l'Eglise messianique du Gabon. Lesquels n'ont pas



Photo : Adji Nkoutoume

Entre discours engagés, chants et danses traditionnels, les participants au sit-in ont revendiqué la souveraineté du Gabon.

manqué de faire appel aux forces traditionnelles et divines, pour défendre le peuple gabonais contre ce qu'ils considèrent comme une tentative d'atteinte "au vivre-ensemble".

Sur la symbolique du lieu, enfin, les organisateurs ont mis en avant le "rôle stratégique de la France au sein de l'Union européenne", et les liens intrinsèques qui unissent ces deux entités.

Parlement

Vers la modification de la loi sur l'adoption

J.O.

Libreville/Gabon

Cette initiative est portée par l'élué PDG à l'Assemblée nationale, Angélique Ngoma. Il s'agit de la proposition de loi modifiant et abrogeant la loi n°15/72 portant adoption de la première partie du Code civil. Après son adoption, par les députés, en première lecture, elle est allée faire un exposé des motifs au Sénat.



Photo : D.R

La députée Angélique Ngoma, lors de son audition...

LA députée du Parti démocratique gabonais (PDG) du deuxième siège du département de la Basse-Banio (Mayumba), Angélique Ngoma, était allée, la semaine dernière, faire, au Sénat, l'exposé des motifs de la proposition de loi modifiant et abrogeant la loi

n°15/72 portant adoption de la première partie du Code civil. Selon elle, la modification de l'article 456 du Code civil a été inspirée par un double constat. D'abord le terrain, ensuite les valeurs d'humanité et de solidarité, « ciment de notre culture bantou ».



Photo : D.R

... par les les sénateurs.

Surtout que l'observation de la société, poursuit-elle, révèle, entre autres, une détresse sociale croissante de l'enfant. Une situation dont la résultante serait l'orphelinat total ou partiel, l'incapacité matérielle et morale des parents à offrir à un enfant un cadre d'épanouissement

propice. A l'en croire, la matérialisation du volontariat privé peut prendre la forme de l'adoption qui, au sens de l'article 449 du Code civil, permet d'établir artificiellement et à la demande d'une personne, un lien, un rapport de père ou de mère à un en-

fant. Ce d'autant plus que cela produit en droit les mêmes effets qu'une filiation légitime de sang. Or, insiste-t-elle, à la lecture du Code civil gabonais, notamment dans ses articles 456 al. 1 et 471 al.1, l'initiative privée en matière d'adoption, simple ou plénière, se heurte à l'exigence légale de l'absence des descendants légitimes. Il ressort des dispositions prises par le législateur, celle également en compte la nécessaire consolation des couples stériles et la situation de détresse de l'enfant privé de tout moyen de subsistance. Aussi, s'est-elle comment justifier ou comprendre le verrou que pose l'article 456 à l'adoption au bénéfice des parents ayant des descendants légitimes?

En outre, partant de ce que l'adoption n'est autorisée qu'en l'absence des légitimes, Mme Angélique Ngoma estime urgent que le verrou à l'adoption plénière, constitué par la condition que les candidats à cette forme d'extension du lien père/enfant ou mère/enfant n'aient, au préalable, d'enfants légitimes, soit levé. C'est fort de tout ce qui précède qu'elle trouve utile de transmettre cette modification de l'article 456 du Code civil. A noter que le texte soumis à l'approbation des élus nationaux compte quatre articles.

Il ne reste plus qu'à attendre que les élus du Sénat examinent la proposition de modification avant de l'adopter.